



Mairie de Le Pin

AVIS AU PUBLIC POUR LA CONCERTATION RELATIVE A LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par la délibération n°20/46 en date du 02 Juillet 2020 la Commune de Le Pin a prescrit la révision allégée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 03 Mars 2006.

L'objectif de la présente révision allégée est de déclasser les Espaces Boisés Classés dans le cadre du projet de création d'une voie d'accès au site d'exploitation de la carrière de gypse par la société SINIAT et de déclasser les Espaces Boisés Classés au regard de l'emprise effective des parkings et dessertes liées existants à proximité de l'usine du même site.

Cette révision ne porte pas atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables (PADD),

Les modalités de concertation préalable avec le public sont les suivantes :

- Mise à disposition en Mairie **les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 09h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 et les jeudis de 13h30 à 17h00**. d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public accompagné d'un dossier du projet de révision en cours, et ce jusqu'à ce que le conseil municipal tire le bilan de la concertation.

- Ce dispositif sera relayé par des publications nécessaires à son bon déroulement, notamment sur le site internet de la Commune.

La concertation débutera le 1^{er} février 2021.

Le Pin, le 25 janvier 2021

**Le Maire,
Lydie WALLEZ**

